

DELIBERATION N°2018-07-1
Relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret 2016-1865 du 23 décembre 2016 portant création de l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane,

Vu le procès-verbal de la séance n° 06 du 4 décembre 2017 de l'EPFA Guyane, présenté par le directeur,

Après en avoir délibéré lors de la 7^{ème} séance du 8 mars 2018,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la 6^{ème} séance de l'EPFA Guyane du 4 décembre 2017.

Article 2 : De charger le directeur général de l'exécution de la présente délibération.

Matoury, le 8 mars 2018

Le Président du Conseil d'Administration

